



Coalition pour un modèle agricole équitable,
la Gestion de l'Offre

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

ACCORD AGRICOLE À L'OMC

LA GESTION DE L'OFFRE PRÉSERVÉE

Hong Kong, le 18 décembre 2005 – Les représentants des agriculteurs québécois à la conférence ministérielle de l'OMC, à Hong Kong, ont réagi avec satisfaction à l'annonce de l'accord intervenu aujourd'hui sur l'agriculture. En effet, le texte ne prévoit aucune nouvelle concession d'accès aux marchés, ni de baisse de tarifs pour les marchés des produits laitiers, de la volaille et des œufs canadiens.

« Cet accord, tel qu'il est rédigé, ne constitue pas, pour l'instant, une menace pour les systèmes de gestion de l'offre. En acceptant ce texte, les ministres canadiens ont respecté, à notre grande satisfaction, l'engagement voté à l'unanimité à la Chambre des communes le 22 novembre dernier, ainsi que dans plusieurs législatures provinciales » a affirmé M. Laurent Pellerin, président de l'Union des producteurs agricoles et porte parole des GO5, Coalition pour un modèle agricole équitable.

Les négociateurs canadiens devaient rejeter toute entente qui aurait sacrifié la gestion de l'offre. Les motions adoptées à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 16 novembre, suivie par quatre autres assemblées législatives provinciales (Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, l'Ontario et Manitoba), et par la Chambre des communes, le 22 novembre, enjoignaient le Canada à protéger la gestion de l'offre. « Avec la motion adoptée à la Chambre des communes, le mandat des négociateurs canadiens était on ne peut plus clair : que le Canada n'accepte aucune réduction de tarifs, ni d'accès supplémentaire aux marchés du lait, des œufs et de la volaille. Les négociateurs ont fait preuve de détermination et respecté l'esprit de la motion sans céder aux pressions », de constater le président de la Fédération des producteurs de lait du Québec, M. Marcel Groleau.

Les leaders agricoles québécois saluent le travail des ministres québécois de l'Agriculture et du Développement économique, MM. Laurent Lessard et Claude Béchar, et du député bloquiste, M. Pierre Paquette, qui accompagnaient la délégation canadienne, dirigée par les ministres de l'agriculture et du commerce international, MM. Andy Mitchell et Jim Peterson. « Leur participation a certainement aidé le gouvernement canadien à reconnaître que le maintien de la gestion de l'offre est un enjeu déterminant pour l'agriculture québécoise et qu'une concession aurait pu affecter l'avenir des secteurs du lait, du poulet, du dindon ainsi que des œufs de consommation et des œufs d'incubation », d'affirmer le président de la Fédération des producteurs de volailles du Québec, M. Yves Baril.

Les pays membres de l'OMC devront poursuivre les négociations au cours des prochains mois pour préciser les modalités et le niveau des engagements qu'ils prendront effectivement. « Le Canada devra rester vigilant et continuer de pousser sa position équilibrée en vue d'obtenir une entente finale au Cycle de Doha respectueuse des fondements de la souveraineté alimentaire, sur lesquels repose la gestion de l'offre, tout en respectant les échanges commerciaux dans le monde » souligne le président de la Fédération des producteurs d'œufs de consommation, M. Serge Lefebvre.

« Les productions sous gestion de l'offre ne causent aucune distorsion sur le marché mondial. Elles n'encombrent pas les marchés mondiaux puisque qu'elles sont ajustées aux besoins du marché intérieur. De plus, le Canada concède déjà plus d'accès à ses marchés des produits laitiers, de la volaille et des œufs que la plupart des grands pays producteurs » a ajouté M. Gyslain Loyer, président du Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec.

Dès leur retour au pays, les leaders analyseront plus en détail le contenu de cet accord avec leurs instances et détermineront leur stratégie d'action pour les mois qui viennent. « Il est clair que nous poursuivons nos actions pour en arriver à un accord final qui convient pleinement aux secteurs sous gestion de l'offre » a conclu M. Pellerin. D'autres questions méritent d'être analysées. C'est le cas de l'impact des dispositions ayant trait au soutien interne sur les prix administrés et les autres productions. Il en est de même de la concurrence à l'exportation et de l'élimination éventuelle des subventions à l'exportation.

Rappelons en terminant que les productions sous gestion de l'offre - le lait, le poulet, le dindon, les œufs d'incubation et les œufs de consommation - représentent près de 40 % des recettes annuelles de l'agriculture québécoise, soit 2,3 milliards de dollars. Elles génèrent plus de 60 000 emplois directs et indirects et apportent une contribution majeure à l'économie des régions.

- 30 -

Information :
www.go5quebec.ca

Éliane Hamel
Conseillère aux affaires publiques
Union des producteurs agricoles
Tél. : 450 679-0540, poste 8591
Cell. : (514) 971-3699

Jean Vigneault
Directeur des communications
Fédération des producteurs de lait du
Québec
Tél. : (450) 679-0540, poste 8309